



UNE BONNE QUALITÉ SOUS SURVEILLANCE

La ressource en eau est de bonne qualité à La Réunion, que ce soient les cours d'eau ou les eaux souterraines. Toutefois des signaux de dégradation, localement imputables au manque d'assainissement et à la présence de nutriments et de produits phytosanitaires, sont perceptibles.

La qualité des eaux souterraines à La Réunion, mesurée au plan physico-chimique, des polluants et de la salinité, est dégradée principalement par une présence de nitrates et localement et par une salinisation des aquifères littoraux. Les pesticides bénéficient d'une surveillance particulière car ils sont imputables aux activités humaines.

En 2010, la présence de pesticides dans les eaux souterraines est régulière dans sept systèmes aquifères. Comme pour les rivières, les herbicides sont très majoritairement retrouvés et particulièrement l'atrazine déséthyl (pour la moitié des détections). La présence récurrente de métabolites et de substances d'usage non autorisé soulève les questions de leur évolution et de leur gestion. Cependant, cette contamination atteint très rarement les seuils critiques et demeure moins importante que dans les bassins métropolitains.

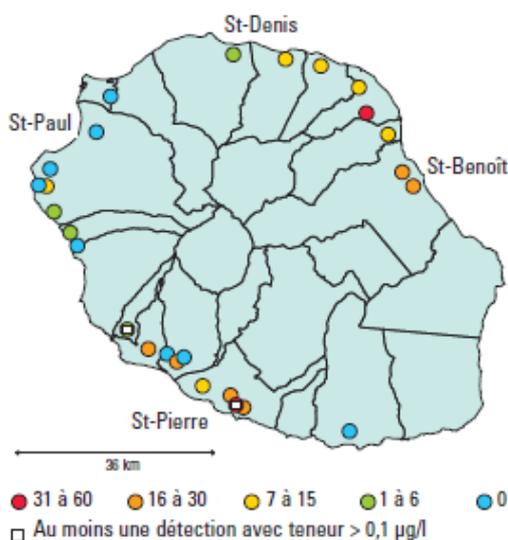
Sur l'ensemble du territoire réunionnais, 18 stations présentent une contamination varia-

ble en termes de concentration, de nombre de substances détectées et de fréquence de détection. Ainsi, 106 détections mettent en évidence la présence de 10 molécules différentes. À l'exception d'un insecticide (diazinon), les substances retrouvées sont des herbicides ou des métabolites d'herbicides (trois autorisés, deux métabolites et quatre à usage non autorisé en France). L'atrazine déséthyl (56 %) et l'atrazine (23 %) sont les molécules les plus présentes.

La qualité des eaux souterraines témoigne de la bonne qualité générale des masses d'eau à La Réunion, en dehors d'épisodes pluvieux exceptionnels ou de pollutions ponctuelles. La présence de polluants comme les pesticides nécessite néanmoins une surveillance accrue et la mise en place de stratégie visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

Audrey LESIMPLE - Deal

Nombre de détections de pesticides suivant des prélèvements réguliers



Source : Office de l'eau Réunion, synthèse 2010.

La directive-cadre sur l'eau

La directive-cadre sur l'eau fixe comme objectif aux états européens le bon état des eaux pour 2015. Une masse d'eau est considérée " en bon état " si elle répond conjointement aux deux critères de " bon état chimique " et de " bon état écologique ". Pour les cours d'eau, il s'agit de limiter la concentration de 41 substances chimiques et d'assurer une qualité écologique des cours d'eau suffisante à la vie aquatique. Ce bon état des masses d'eau ne concerne que les masses d'eau douces superficielles. Néanmoins considérant le régime pluviométrique et le régime des bassins versants spécifiques, le suivi de la qualité des eaux souterraines se révèle pertinent pour suivre l'évolution des pollutions des masses d'eau et spécifiquement la teneur en pesticides des eaux souterraines. La norme de qualité environnementale est fixée comme pour les eaux de consommation à 0,1 µg/l pour chaque pesticide et à 0,5 µg/l pour la totalité des substances mesurées.